

CTL NRP du 7 octobre 2021 reconvoqué le 11 octobre 2021

« Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse ... »

Toulouse, le 11 octobre 2021

Le projet de loi de Finances pour 2022 vient d'être publié et, comme souvent, le ministre de l'Économie et des Finances veut jouer à l'élève modèle et rogne dans ses effectifs pour faire accepter plus facilement les coupes aux autres. Cette année, Bercy va ainsi perdre près de 1 500 emplois équivalents temps plein, dont plus de 500 pour le contrôle fiscal. Cette décision intervient seulement quelques semaines après la publication des résultats du contrôle fiscal 2020 qui montrent que ce dernier a rapporté seulement 8,2 milliards en 2020 contre 11,7 milliards en 2019. Si 2020 était une année particulière, les chiffres de 2019 peuvent, eux, être comparés aux 18 milliards de 2013. En coupant dans ces dépenses, le ministère accepte tacitement de ne pas mettre en œuvre les moyens d'aller recouvrer plusieurs milliards d'euros d'impôts pourtant dus. Cela ne fait que confirmer la moindre sensibilité du gouvernement à la fraude fiscale qu'à la fraude aux prestations sociales (d'un montant pourtant ridicule !).

Pour le président du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux, « Les États ont fait le job (...), il faut revenir à la place naturelle de l'État » ; une manière plus polie d'affirmer la doctrine « socialisation des pertes et privatisation des profits ». Le

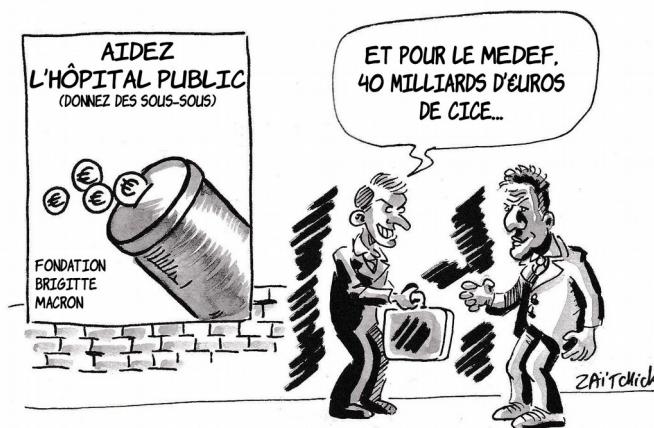
capital est en train de gagner un « nouveau statut », où la collectivité viendra sans cesse éponger les pertes du privé sans jamais rien demander en retour. Il y a bien deux lignes : celle du gouvernement, avec des dépenses publiques à destination des entreprises et sans contreparties, et la nôtre, la dépense publique directe et les contreparties strictes aux aides publiques. Ce budget aurait dû confirmer un véritable plan de rupture qui aurait dû lui-même être amorcé par le budget 2021. Sans même parler du montant des dépenses publiques, c'est leur affectation qui pose problème. Le gouvernement continue sa politique de l'offre et

ne propose rien pour la demande alors même que la crise sanitaire a fait exploser la pauvreté. Avec l'explosion à venir des factures de gaz et d'électricité, la question sociale n'est pas prête de disparaître ; viendra l'heure des comptes et se posera à nouveau la question de l'utilité de la dépense publique si elle ne profite pas aux ménages et notamment ceux aux plus en difficulté.

De ces orientations austéritaires pour la population découle la poursuite du NRP pour le 1^{er} janvier, thème du CTL convoqué le 7 octobre (et reconvoqué le 11 octobre), auquel la CGT ne se rendra pas, respectant son orientation de ne pas siéger sur ce thème sur lequel s'agiter durant quatre heures face à des directeurs qui ont tout ficelé depuis des mois ne servirait aucunement la cause des collègues et du service public. Comme nous le faisons à chacun des CTL sur ce sujet, nous nous exprimerons tout de même sur le contenu des documents qui ont été transmis pour cette séance.

Sur l'accueil de proximité :

Il s'agit de créer au 1^{er} janvier 2022 ces accueils à Blagnac, Cugnaux, Castanet, Villefranche de Lauragais, Fronton, Boulogne, Bagnères de Luchon, Cazère et Montréjeau. Depuis longtemps, nous appelons à la bataille pour défendre nos droits construire notre avenir. Il faut se mobiliser pour ne pas subir mais pour imposer. Le réseau de proximité à la sauce Fournel est une façade vide d'un service public qu'on veut détruire... Neuf collègues sont de nouveau écartés des services pour assurer un accueil de proximité, dont le rôle essentiel est... de renvoyer en rendez-vous en SIP les contribuables...



Les contribuables, d'abord contents d'avoir un guichet pour les accueillir, mesureront rapidement les difficultés de l'agent Shiva.

Hormis le nom des nouvelles implantations de cet accueil « low-cost », les documents sont strictement les mêmes que l'année précédente. A-t-on tiré un bilan des premiers accueils mis en place ? Nous savons par ceux qui l'exercent que certains accueils sont surchargés, d'autres moins fréquentés mais aucun chiffre n'est communiqué, aucune difficulté analysée. **La direction sait sermonner le comptable du SGC de Castanet parce que son poste encaisserait « trop » de créances via l'application caisse Déméter (au lieu de faire renvoyer les usagers vers les buralistes locaux) mais quand il s'agit d'informer, précisément et concrètement, les représentants des personnels sur le fond des restructurations, il n'y a plus personne.** Le directeur régional est plus prompt à faire l'apologie de la suppression de la taxe d'habitation qui selon lui, s'inscrit dans « la volonté du gouvernement de défendre le pouvoir d'achat des français » dans la Dépêche (édition du 27/09) qu'à veiller à la qualité du dialogue social avec les agents dont il a la responsabilité !



Agent en partance pour
pour l'accueil de proximité

Transformation de trésoreries en service de gestion comptable (SGC)

Les trésoreries de Bagnères-de-Luchon, Boulogne-sur-Gesse, Cugnaux, St-Gaudens et la recette des Finances municipale de Toulouse disparaissent et se transforment en SGC.

Bien évidemment, les élu·e·s qui avaient protesté, par le biais de motions et délibérations diverses, contre ces restructurations seront informé·e·s par la division SPL de la nouvelle organisation départementale et de la dilution du service public qui leur sera rendu, ainsi qu'à leurs administrés. Nous ne détaillerons pas pour chacun des services la répartition des emplois, en affirmant d'emblée qu'elle sera d'une part minimaliste et de surcroît **chaque chiffre avancé par le directeur est prudemment précédé de la mention « sous réserve du CTL emplois 2022 », qui validera la déclinaison locale des X suppressions d'emplois évoquées en introduction.** Cher·e·s collègues, attendez-vous donc à une barque bien chargée et si M. Perrin et ses collaborateurs vous ont vendu le regroupement des trésoreries vers les SGC comme un éden organisationnel et en matière de qualité de vie au travail, nous craignons que l'industrialisation des tâches et la raréfaction des collègues démentent rapidement ces belles paroles. À ce propos, nous tenons à vous rendre compte du champ lexical qui fleurit dans les documents qui présentent ces restructurations : « **sérénité, partage d'expérience, rassurer, polyvalence, homogénéité, synergie** ». Un petit paradis sur le papier, nous vous disions...



Ces SGC vont, tout comme les SIP et SIE fusionnés, devenir des usines, donc des réservoirs pour les futures suppressions d'emplois. **Qui dit usine dit également la multiplication du travail sur listes, répétitif et sans intérêt humain.** Enfin, la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables qui est prévue pour 2023 va remettre en cause un des piliers de la comptabilité publique française. Le projet prévoit le passage à un système répressif pour les fautes graves, remplaçant la responsabilité actuelle par une sanction sous forme d'amendes non rémissibles et non assurables, pouvant aller jusqu'à six mois de traitement et interdiction d'exercer les fonctions de comptable ou d'avoir la qualité d'ordonnateur. Et la volonté du gouvernement (qui vient de recevoir un soutien appuyé de Pierre Moscovici, actuel président de la Cour des comptes) de légiférer par ordonnance dans ce domaine présume déjà de sa volonté de débat parlementaire et de dialogue social (mais ce n'est plus vraiment une surprise...).

DIALOGUE SOCIAL



Enfin, la RF de Toulouse municipale est transformée, elle, aussi en SGC, pas les Paieries départementales et régionales. Ça cache quelque chose en matière de futures fusions de services ou ce sera pour 2023 ?

Transfert complet de la gestion comptable SPL des trésoreries vers des SGC

La conséquence directe de la création des SGC est la suppression des trésoreries qui les intègrent, avec rattachement des communes et EPCI dont ils avaient la gestion. Il s'agit au 1^{er} janvier de Saint-Béat (Bagnères-de-Luchon), St-Alban (couronne Est), Colomiers (couronne Ouest) et Saint-Lys (Muret et Carbone).

Fusion des PCE de Cité et Ranguel

On nous rappelle à cette occasion que depuis 2016, « l'organisation des PCE a évolué ». **Le terme « évoluer » signifie, pour nos têtes pensantes, qu'on y a supprimé des postes et qu'on va nous expliquer pourquoi.** Bingo ! Suppression des antennes afin « d'optimiser le fonctionnement des services » (dans le même temps, on envoie des agents tous seuls rendre le service public de proximité dans les territoires), montée en puissance du datamining avec « son impact sur les emplois comme l'organisation » (au vu des chiffres du résultat du contrôle fiscal évoqués plus haut, il semblerait qu'on ait un peu trop anticipé !).



Au final, on est passé de 31 emplois à 21 pour les deux services, qui vont gérer, après fusion, la bagatelle d'un potentiel de 120 000 entreprises. Les fraudeurs vont être moins stressés que les fonctionnaires des Finances publiques dans les années à venir...

Le maintien des collègues qui le souhaitent à la Cité reste d'actualité jusqu'au déménagement à Jolimont. Une chargée de mission IDIV « soutiendra » (drôle de vocabulaire ! Pour nous un agent ou un cadre est affecté, exerce une mission, il ne « soutient » pas !) les collègues à compter d'octobre.

Réaménagement et rénovation énergétique du CFP de Muret

Voici un site dont la pérennité pourrait être assurée pour quelques années, dans la mesure où 875 000 euros vont y être investis et qu'il est prévu que l'effectif total passe de 95 à 125 agents. **Reste à s'assurer que les travaux soient effectués en toute sécurité pour les personnels, sans trop de désagréments (notamment sonores) puisqu'ils auront lieu en site occupé et sont prévus pour une durée de douze mois.** Dans les documents communiqués, il n'est pas fait mention de l'analyse qui a pu être faite par les acteurs de prévention concernant le projet. Pas d'informations, non plus, du comité technique concernant l'amiante. Les agents sont donc supposés espérer que le bâtiment n'en comporte plus ?



Projet de réorganisation des compétences des SIP Toulouse Cité et Nord-Ouest, et de création du SIP de St Alban

Parler de création du SIP de St Alban (intitulé du titre) est, comment dire, un peu abusif ! D'ailleurs, dans le descriptif de la direction, le terme de transformation est employé (le SIP de Toulouse Nord-ouest est supprimé et remplacé par le SIP de St-Alban). Si l'administration voulait être honnête, elle emploierait plutôt le terme de « transfert de mission et de postes » car justement il n'y a pas de création de postes. Si le SIP de St-Alban répond à une logique géographique (les usagers du nord toulousain ne seront plus obligés de se déplacer dans le centre de Toulouse), le compte n'y est pas.

La CGT Finances publiques 31 s'est toujours battue pour la création d'un véritable centre des finances publiques du nord toulousain (fiscalité personnelle, fiscalité professionnelle, PCR, PCE...) pérenne. En effet, une des questions en suspens est la pérennité du SIP de St Alban à moyen terme. D'autre part, cette « création » se fait au détriment de la fermeture des trésoreries de St Alban et de Fronton ainsi que du SIP Toulouse Nord-Ouest. D'ailleurs, ce SIP vit actuellement une fin chaotique (moins de dix agents au total), entraînant beaucoup de découragement, alors que la pression est mise pour apurer les dossiers avant la fermeture définitive.

Sur le transfert des communes du Mirail vers Muret (SIE et SIP) :

Sous couvert d'une mise en cohérence géographique, la DRFiP31 restructure à nouveau le SIE et SIP du Mirail quelques années après avoir procédé aux fusions de ces services. Cela ne gêne aucunement nos directeurs qui nous expliquaient hier que les fusions de service allaient permettre plus de souplesse et de meilleures conditions de vie au travail pour l'ensemble des personnels, de les détricoter aujourd'hui.

N'oublions pas que le projet initial rayait tout simplement le SIE du Mirail de la carte. Le davantage de service public de proximité de notre administration vanté par Bercy pour vendre son NRP allait en prendre un sacré coup, sans l'intervention du tissu associatif et professionnel des quartiers. Nous le savons, chaque restructuration s'accompagne de son lot de suppressions d'emplois : les missions arrivent mais pas la totalité des emplois. Le « sous réserve du CTL emploi 2022 » est de mise à chaque paragraphe qui détermine les emplois implantés et les effectifs « prévisionnels ».



Pour masquer la pénurie d'emplois et de moyens, chaque restructuration est l'occasion de modifier l'organisation du travail : de plus en plus de listes continuent le découpage des missions, toujours plus de plate-formes multiplient les intervenants et éloignent l'utilisateur du service public.

Les groupes de travail ont déjà pointé les difficultés à venir des services pour fonctionner demain, Les accueils de proximité sont déjà un casse-tête organisationnel du côté du SIP de Muret, l'accueil de nouvelles communes...

Le SIP Mirail va débiter dans l'exercice avec l'accueil de proximité de Cugnaux. Bon courage ! (cf paragraphe précédent).

Rappel des principales règles d'affectation dans le cadre d'une réorganisation

Nous avons écrit au printemps un tract d'analyse sur le sujet, qui garde toute son actualité :

https://31.cgffinancespubliques.fr/IMG/pdf/tract_ctl_rh.pdf



A ce propos, nous avons écrit au directeur régional concernant la situation du Centre de contact relais de Toulouse, qui ferme au 31 décembre 2021 et pour lequel le directeur s'est engagé à basculer l'ensemble des agents dans l'équipe de renfort début 2022. Une première remarque: les agents viennent de recevoir un questionnaire

pour leur demander leur souhait d'affectation au 1^{er} janvier sans qu'à aucun moment ils n'aient été informés des règles RH dans ce type de situation. Ensuite, le CTL du 7 septembre ne comporte pas dans son ordre du jour de point concernant cette fermeture. M. Perrin s'est refusé depuis l'annonce de la décision de fermeture à s'engager par écrit auprès des collègues sur leur avenir. Visiblement, ce sujet ne doit même pas être évoqué officiellement devant leurs représentants !

Les résultats de la grève du 5 octobre dans le département de la Haute-Garonne

Le taux de 22 % apparaît comme relativement faible, compte tenu du contexte de dislocation de notre administration et des attaques contre nos conquêtes sociales. A y regarder d'un peu plus près, on constate que, hors direction (7 % de grévistes), 3 % des A+, 17 % des A, 33 % des B et 36 % des C étaient en grève. Par catégorie de services, les SPF se sont encore fortement mobilisés (respectivement 37 % et 46 % pour les B et C), ce qui montre une nouvelle fois la grande souffrance dans ces services. On dénombre également 21 % de cadre A grévistes dans les SIP et 37 % dans les SIE, ces chiffres ne sont pas à négliger par nos directeurs et ils ne le seront pas par la CGT.

LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS !

Nous sommes persuadés qu'il faut continuer à discuter, que tout combat mérite d'être mené et une partie de nos collègues ne souhaite pas « lâcher l'affaire ». Les choix de société qu'on nous propose ne conviennent pas à tout le monde, débattons encore et toujours des solutions pour faire avancer les nôtres !